



Avis en autosaisine du CSPNB sur l'exploitation des ressources halieutiques profondes

Mers et océans recouvrent aujourd'hui plus de 71 % la surface du globe. Les humains pêchent, collectent des coquillages, des algues et élèvent certaines espèces marines sur les littoraux depuis des temps ancestraux. Ces activités se sont largement développées et les prélèvements s'élèvent en 2012 à 79,7 millions de tonnes (Mt) pour les pêches maritimes et 11,6 Mt pour les pêches continentales (chiffres de la FAO pour l'année 2012). L'aquaculture produit 66,6 Mt dont 24,7 Mt issus de l'aquaculture marine et 23,8 Mt d'algues (source FAO). Les espèces pêchées commercialisées issues du milieu marin proviennent aujourd'hui dans leur immense majorité de pêches pratiquées entre la surface et 400 m de profondeur.

Les milieux marins profonds contribuent à l'équilibre et au fonctionnement de la planète. Ces zones, séparées des eaux de surface par la thermocline, sont la fraction de l'océan, profonde, froide, noire, de pH stable, légèrement basique, de pression hydrostatique élevée. La biodiversité des écosystèmes profonds est très particulière, encore largement méconnue et les processus qui la régissent comme les rythmes biologiques, la connectivité ou les traits d'histoire de vie des espèces commencent seulement à être analysés.

Ces parties de l'océan profond, sous 800 m, sont caractérisées par une grande stabilité depuis 100 millions d'années au moins, notamment sur le plan physico-chimique (à l'exception des sources hydrothermales). Ces écosystèmes sont donc particulièrement inadaptés pour répondre à des modifications rapides. Les effets du réchauffement climatique tendent actuellement à bouleverser cet équilibre fragile.

L'exploitation des ressources halieutiques profondes a commencé à la fin des années 60, alors même que la biologie des espèces exploitées était largement ignorée. Cette pêche a engendré des impacts écologiques directs sur les populations cibles et accessoires, et indirects sur les habitats (e.g. destruction de récifs coralliens froids, enfouissement par remise en suspension des sédiments, altération des réseaux trophiques). **La plupart des espèces profondes exploitées partagent des caractères biologiques qui les rendent vulnérables :** formation d'agrégations denses lors de la reproduction, grande longévité, croissance lente et maturité sexuelle tardive. **Ces caractéristiques combinées aux faibles températures concourent à une faible productivité.**

L'ajustement de la capture au potentiel productif est donc ici crucial. Au cours des dernières années, l'effort de pêche a été divisé par un facteur 4 et abaissé au niveau qui conduit à son

exploitation au rendement maximal durable (RMD) ce qui permet d'espérer restaurer - à un horizon non déterminé - le stock au voisinage de la biomasse cible. Toutefois, cette approche espèce-centrée ne tient pas compte de l'écosystème dans son ensemble. **La capacité de récupération des habitats (y compris les organismes non ciblés) vis-à-vis des impacts mécaniques des engins est encore peu connue mais apparemment lente tout comme la capacité de reconstitution à moyen terme des populations surexploitées.**

Les avis scientifiques du CIEM, organisation intergouvernementale regroupant 20 pays riverains de l'Atlantique Nord, en matière d'exploitation halieutique portent uniquement sur des espèces réglementées et sont fondées sur des méthodes présentant des limites connues mettant en jeu des hypothèses conceptuelles simplificatrices fortes et une qualité de la donnée limitée en quantité comme en qualité. La faible disponibilité en données fiables pour ces exploitations est actuellement reconnue. Acceptées par la communauté scientifique pour cet usage, elles n'intègrent pas l'approche écosystémique qui est indispensable à la conservation à long terme de ces écosystèmes très spécifiques.

De fait, la communauté scientifique évalue régulièrement la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies en matière de pêcheries profondes (UNGA 61/105, 64/79 2009) pour conclure que (1) ces résolutions ne sont que partiellement mises en œuvre, (2) les pêcheries ne sont pas gérées de façon durable, (3) la protection des écosystèmes vulnérables n'est pas suffisamment assurée face aux impacts anthropiques et (4) les données scientifiques ne sont pas suffisamment collectées pour permettre des évaluations d'impact environnemental appropriées.

C'est pourquoi, les scientifiques sont très préoccupés par les projets d'exploitation de tous ordres qui émergent : les perturbations d'origine anthropique seront mal supportées par ces écosystèmes particuliers, aux rythmes biologiques ralentis, incompatibles avec des pressions répétées.

Le CSPNB recommande qu'en absence de données fiables pour mettre en œuvre des évaluations d'impact environnemental appropriées, le principe de précaution soit systématiquement appliqué. Il recommande donc l'interruption de l'exploitation des ressources halieutiques profondes en attendant les résultats d'une expertise avec une approche éco-socio-systémique incluant notamment les impacts sur les écosystèmes, et l'intégration de la rentabilité et la durabilité des pêches à grande profondeur.